Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-18_2024-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 03 JUIN 2024

Délibération n° 18 /2024

OBJET :

C.C.A.S.
Demande de subvention Assurance Retraite
Aide à l'investissement des résidences Autonomies
Actions : aménagement d'un WC PMR et installations de climatiseurs mobiles

Date de convocation : 27/05/2024	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 10	Votants : 10

L'an 2024, le Lundi 03 Juin 2024, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 10
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme SOLOFRIZZO Marie-Paule, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Danièle DESERT, Mme Hélène CORNU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir :
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Annie FABRIES, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-18_2024-DE

La Carsat en tant que partenaire financeur, dans le cadre de l'aide à l'investissement des Résidences Autonomies finance différents types de projets avec des axes prioritaires. En effet, La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'Assurance retraite accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

Monsieur le Président expose deux projets qui pourraient être financés dans le cadre de cet appel à projet :

- L'aménagement d'un WC PMR au rez-de-chaussée afin d'être en conformité avec la règlementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

- L'installation de climatiseurs mobiles dans les appartements. En effet, les épisodes caniculaires étant de plus en plus fréquents et longs, les logements de la résidence peuvent présenter un certain inconfort durant ces périodes. L'isolation thermique des combles en 2023 a été une première étape, mais l'installation de climatiseurs mobiles pourraient améliorer la qualité de vie des résidents sur ces épisodes caniculaires notamment.

Le coût prévisionnel de ce projet et les plans de financements sont les suivants :

- Aménagement d'un WC PMR : 679.94 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de **60 %** du coût du projet, soit 407.96 €

Le plan de financement

Dépenses		**Recettes**	
Achats	679.94 €	Assurance Retraite	407.96 €
Location		Fonds Propres	271.97 €
Prestataires		/	
Personnel		/	
TOTAL	**679.94 €**	**TOTAL**	**679.94 €**

- Installation de climatiseurs mobiles dans les appartements : € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de **100 %**, soit 20 000.00 €

Le plan de financement

Dépenses		**Recettes**	
Achats	12 982.00 €	Assurance Retraite	**20 000.00 €**
Location		Fonds Propres	
Prestataires	7018.00 €	/	
Personnel		/	
TOTAL	**20 000.00 €**	**TOTAL**	**20 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-18_2024-DE

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

DECIDE

- d'**APPROUVER** la réalisation des projets présentés estimés à 679.94 € et 20 000.00 €

- d'**APPROUVER** les plans de financements exposés

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président, à solliciter une subvention à l »'Assurance Retraite au titre de l'Aide à l'Investissement des Résidences Autonomies

- **DE DONNER** pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS, Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET - 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »